



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT PENAL

ENTREPRISE ET RESPONSABILITE PENALE

Jeudi 25 avril
De 9h00 à 13h00

Philippe BONFILS
Professeur
Université d'Aix Marseille LDPSC
Avocat
Barreau de Marseille

120€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Anticiper le risque pénal dans l'entreprise et de l'entreprise
- Maîtriser les conditions d'engagement de la responsabilité pénale dans l'entreprise et de l'entreprise
- Détecter une nullité dans la citation d'une personne morale ou de son dirigeant
- Apprécier la validité d'une délégation de pouvoirs
- Conseiller et défendre efficacement un chef d'entreprise, son délégué, et l'entreprise personne morale

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I. LA RESPONSABILITE PENALE DE L'ENTREPRISE

- A. Responsabilité pénale des personnes morales
- B. Modalités de la mise en œuvre de la responsabilité des personnes morales
- C. Fusion-absorption et responsabilité pénale des personnes morales

II. LES PEINES ENCOURUES PAR LES PERSONNES MORALES

- A. Les peines criminelles et correctionnelles
- B. Les peines contraventionnelles

III. LA RESPONSABILITE PENALE DANS L'ENTREPRISE

- A. Faute d'imprudence
- B. Faute de mise en danger
- C. Complicité
- D. Délégation de pouvoirs
- E. Harcèlement et responsabilité pénale de la personne morale
- F. Discrimination et responsabilité de la personne morale

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)